



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
6 mai 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

#### Dixième session

Bonn, 1<sup>er</sup>-11 juin 2010

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation: adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Note du Secrétaire exécutif\*

## I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session.
3. Détermination des résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

## II. Contexte

1. Par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), la Conférence des Parties a lancé un vaste processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session. Elle a décidé que le processus se déroulerait dans le cadre d'un organe subsidiaire

---

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les neuvième et dixième sessions du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

relevant de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial).

2. La Conférence des Parties a, par sa décision 1/CP.15, prolongé le mandat du Groupe de travail spécial afin qu'il puisse poursuivre ses travaux en vue d'en présenter les résultats à la Conférence des Parties pour adoption à sa seizième session. À la même session, la Conférence des Parties a demandé au Groupe de travail spécial de poursuivre sa tâche en s'appuyant sur le rapport qu'il avait présenté à la Conférence des Parties à sa quinzième session, ainsi que sur les travaux qu'elle avait effectués sur la base de ce rapport<sup>1</sup>.

3. À sa neuvième session, le Groupe de travail spécial a décidé que sa dixième session se tiendrait en même temps que la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Le Groupe de travail spécial a également décidé que ses sessions se tiendraient en même temps que celles du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto<sup>2</sup>.

### III. Annotations

#### 1. Ouverture de la session

4. La dixième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par la Présidente le mardi 1<sup>er</sup> juin 2010, à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne).

#### 2. Questions d'organisation

##### a) Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

<p>FCCC/AWGLCA/2010/4</p>	<p><i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i></p>
---------------------------	--

##### b) Organisation des travaux de la session

6. *Rappel:* La Présidente du Groupe de travail spécial a établi une note (FCCC/AWGLCA/2010/5) relative au déroulement de la dixième session, compte tenu de l'invitation lancée par le Groupe de travail de proposer une feuille de route indicative, tel qu'indiqué au paragraphe 13 ci-après. Les représentants sont invités à s'y reporter pour avoir de plus amples renseignements sur l'organisation des travaux et prendre connaissance des propositions formulées à ce sujet.

7. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière à l'ouverture de la session le mardi 1<sup>er</sup> juin. La Présidente invitera les délégations à faire des déclarations, en débutant par celles des groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

<sup>1</sup> Décision 1/CP.15, par. 1 et 2.

<sup>2</sup> FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 25.

8. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui donne des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.

9. À sa vingt-quatrième session<sup>3</sup>, le SBI a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La dixième session du Groupe de travail spécial sera organisée en conséquence.

10. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à arrêter les modalités d'organisation de la session.

FCCC/AWGLCA/2010/4

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif*

FCCC/AWGLCA/2010/5

*Note relative au déroulement de la dixième session. Note de la Présidente*

### **3. Détermination des résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà**

11. *Rappel*: À sa neuvième session, le Groupe de travail spécial a invité la Présidente à établir, sous sa propre responsabilité, un texte visant à faciliter les négociations entre les Parties en s'appuyant sur le rapport qu'il avait présenté à la Conférence des Parties à sa quinzième session<sup>4</sup>, ainsi que sur les travaux effectués par la Conférence des Parties sur la base de ce rapport, et à le communiquer deux semaines avant la dixième session du Groupe de travail spécial<sup>5</sup>. Ce texte figure dans le document FCCC/AWGLCA/2010/6. La Présidente présentera le texte aux délégations à l'ouverture de la plénière.

12. À la même session, le Groupe de travail spécial a invité les Parties à soumettre des communications exprimant d'autres vues, dont la Présidente pourrait s'inspirer pour établir son propre projet de texte devant être examiné par les Parties à sa dixième session<sup>6</sup>. Les communications reçues figurent dans le document FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2.

13. À sa neuvième session, le Groupe de travail a également invité la Présidente à proposer, dans les notes relatives au déroulement des sessions, une feuille de route indicative et a engagé les Parties à présenter au secrétariat leurs vues sur la question<sup>7</sup>. Les communications reçues ont été regroupées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3.

14. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à poursuivre ses négociations sur les résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session.

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

<sup>4</sup> FCCC/AWGLCA/2009/17, annexe I.

<sup>5</sup> FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 17 et 22.

<sup>6</sup> FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 23.

<sup>7</sup> FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 24.

<i>FCCC/AWGLCA/2010/5</i>	<i>Note relative au déroulement de la dixième session. Note de la Présidente</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2010/6</i>	<i>Texte visant à faciliter les négociations entre les Parties. Note de la Présidente</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2</i>	<i>Additional views on which the Chair may draw in preparing text to facilitate negotiations among Parties. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3</i>	<i>Views on an indicative roadmap. Submissions from Parties</i>

*Voir aussi «Autres documents disponibles» dans l'annexe*

#### **4. Questions diverses**

15. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

#### **5. Rapport de la session**

16. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial.

17. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport, suivant les indications données par la Présidente et avec le concours du secrétariat.

## Annexe

### Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sera saisi à sa dixième session

#### Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2010/4	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2010/5	Note relative au déroulement de la dixième session. Note de la Présidente
FCCC/AWGLCA/2010/6	Texte visant à faciliter les négociations entre les Parties. Note de la Présidente
FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2	Additional views on which the Chair may draw in preparing text to facilitate negotiations among Parties. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3	Views on an indicative roadmap. Submissions from Parties

#### Autres documents disponibles

FCCC/AWGLCA/2010/3	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa neuvième session, tenue à Bonn du 9 au 11 avril 2010
FCCC/AWGLCA/2009/17	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa huitième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009
FCCC/CP/2010/2	Travaux effectués par la Conférence des Parties à sa quinzième session sur la base du rapport du Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention
FCCC/CP/2009/11 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa quinzième session, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009